



# Assemblée Générale

## PROCÈS-VERBAL du Samedi 21 avril 2018 – ANCENIS

### 1. Ouverture de l'Assemblée Générale par M. Gérard LOISON, Président

Ouverture de l'assemblée Générale par Monsieur Gérard LOISON.

### 2. Intervention de M. Jean-Michel TOBIE Maire d'Ancenis et Mme Nathalie Poirier, Maire Adjointe d'Ancenis en charge des sports

« Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Nous sommes très heureux d'accueillir aujourd'hui la Ligue de Football des Pays de la Loire, et le choix d'Ancenis pour tenir votre Assemblée Générale nous honore. Je souhaite donc à toutes et à tous la bienvenue et j'espère que vos travaux seront fructueux dans ce cadre ligérien exceptionnel en bordure d'un fleuve qui nous unit tous.

Ancenis a un lien particulier avec le sport et a beaucoup investi depuis des décennies dans les équipements sportifs. Cela a commencé avec Edouard Landrain qui considérait que consacrer de l'argent pour le sport permettait d'éviter de nombreuses dépenses par la suite pour recoudre le tissu social. Cette philosophie et cette action ont été poursuivies par la municipalité actuelle.

Ancenis, qui ne compte que 7 800 habitants pour le moment, dispose d'une cinquantaine d'équipements sportifs, de 35 clubs et d'environ 4 000 licenciés. Fait notable, seuls 25 % des licenciés habitent dans notre ville, ce qui, vous l'imaginez, n'est pas sans poser de problèmes pour les gestionnaires municipaux que nous sommes.

Outre le travail sur les équipements, la municipalité accorde une place importante à l'activité physique en milieu scolaire par la mise à disposition d'éducateurs, à l'activité sportive en dehors du temps scolaire, au handisport, au sport adapté ou encore au sport en pleine nature.

Dans la diversité sportive ancenisienne, le football occupe, ici comme ailleurs, une place prépondérante. Le stade de la Davrays, à deux pas de cette salle, est riche d'une histoire glorieuse et le RCA 44, avec toutes ses équipes, fait vivre ce sport avantagement dans notre ville.

Au-delà d'Ancenis, la Région des Pays de la Loire possède un maillage très important de clubs que je veux saluer et dont vous êtes ici les témoins. En cette année de Coupe du monde, j'espère de tout cœur que vous aurez beaucoup de retombées positives, tant au niveau du nombre de licenciés que de l'engouement vis-à-vis du football.

Vous me permettrez de terminer en disant quelques mots du football féminin. Il a fait la preuve de sa qualité technique et montré sa dimension spectaculaire. Un formidable éclairage sera donné à ce sport avec la Coupe du monde 2019 qui se déroulera en France.

J'espère là aussi que vous en aurez beaucoup de retombées positives et que la place du football féminin sera de plus en plus grande dans les Pays de Loire.

Bonne assemblée générale et bonne journée à Ancenis ! »

### 3. Présentation du club du RC ANCENIS 44 par M. Jean-Yves PICHON, Président

« Bonjour à vous toutes et tous, M. le Président, Mmes, Mrs les membres de la Ligue, représentants des clubs, M. le maire d'Ancenis sans oublier les correspondants presse.

C'est un plaisir et une fierté, pour le RCA44 d'être associé à l'organisation de cette AG de la nouvelle Ligue des Pays de la Loire à Ancenis.

Quelques mots sur le RCA :

Club plus que centenaire, nous avons fêté les 100 ans le 12 juin 2010 ... un devoir de mémoire pour une histoire

que l'on ne peut pas oublier, avec l'apothéose des 2 saisons en D2 ( 91-92 et 92-93 ), 6000 spectateurs à la Davrays pour le derby contre le SCO d'Angers et puis les relégations jusqu'au dépôt de bilan en 1996 ou le club repart en DRS sous le nom de RCA44.

Depuis le RCA44 s'est toujours maintenu au niveau des divisions DRH et DRS et à ce jour nous participons au championnat DRS groupe B avec un objectif de maintien assuré, nous occupons la 4ème place à 3 points du premier, à 4 journées de la fin de la saison et la veille de recevoir nos voisins de St Sébastien S/Loire 5ème au classement. Bon match en perspective et que le meilleur gagne. Pour info, moyenne d'âge de notre équipe à peine 23 ans.

Nos effectifs :

- ✓ 326 licenciés
- ✓ 2 équipes Seniors (DRS et D3)
- ✓ 208 jeunes auxquels s'ajoutent au sein du Groupement de jeunes 35 jeunes du club voisin du Réveil St Géréon = 243 jeunes (U6 à U18) dont 20 féminines
- ✓ Bon espoir, de l'aboutissement d'un projet de fusion de nos 2 clubs en continuité du Groupement de jeunes vivant sa 3ème année sur un contrat de 4 ans.
- ✓ Nos installations :
- ✓ Un stade mythique " La Davrays " 3 terrains gazonnés, malheureusement voisin d'une Loire sauvage et capricieuse.
- ✓ Un terrain de replis gazonné du Pressoir Rouge + un terrain stabilisé au Bois Jauni  
Un demande non exhaussée -> un terrain synthétique d'entraînement et replis

Un constat, notre société a changé et continue de changer, société de consommation et individualiste, les intérêts de chacun ont évolué, plutôt loisir que compétiteur, l'absence d'implication des parents, l'essoufflement des bénévoles, de plus en plus rares.

Pas le choix, il faut s'adapter et comme chacun de vous, le RCA44 continue à déployer toute l'énergie nécessaire, pour se donner les moyens de mener à bien son projet sportif et éducatif, avec la certitude que la réussite est liée à l'attractivité du projet club (un nouveau projet club est en construction), la qualité de la formation de nos jeunes et le niveau de notre équipe fanion, vitrine du club.

Aussi pour terminer, soyez rassurés, ma détermination et celle de l'équipe qui m'entoure est totale, aussi comme je le rappelle souvent, le succès n'est pas une certitude mais avec de la passion et de l'ambition " quand on veut on peut ".

#### 4. Communication du quorum – M. Jacques BODIN, Secrétaire Général

Le Secrétaire Général, Jacques BODIN rappelle les dispositions de l'article 12.5-3 du statut de la Ligue des Pays de la Loire qui prévoit au minima la présence d'un tiers des membres représentant un tiers des voix. Soit 91 présents pour 648 voix.

##### Quorum

- Nombre de membres présents/représentés : 204 /273 soit 74,73 % de l'Assemblée
- Nombre de voix présentes/représentées : 1511/1942 soit 77,81 % de l'Assemblée

**« Le QUORUM étant atteint, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer ».**

#### 5. Ouverture de séance, allocution de M. Gérard LOISON Président

« Merci d'avoir répondu nombreux à l'invitation qui vous a été adressée pour assister à cette AG statutaire de notre Ligue de Football.

Comme malheureusement tous les ans, de nombreux amies et amis du football nous ont quitté tout au long de cette saison.

En leur mémoire, je vous demande de vous lever et d'observer un moment de silence. Je vous en remercie.

Notre AG avant la fin du mois d'avril est exceptionnellement tôt dans la saison, en raison de la Coupe du Monde. La saison n'est pas encore terminée, loin s'en faut. D'autant plus qu'avec les conditions climatiques de cet hiver pluvieux exceptionnel, certains d'entre vous se battent encore pour disputer de nombreux matchs en retard.

Pour certains d'entre vous, cette année a été rendue plus difficile encore avec des lectures incomplètes des règlements, notamment tous ceux adoptés à notre dernière AG.

Il s'en est suivi des difficultés supplémentaires liées à cette méconnaissance des règlements, source d'incompréhension. Avec un peu plus d'attention, nous aurions pu et dû éviter cela, les uns et les autres.

De grâce, si vous êtes dans cet état d'esprit, n'y restez pas, cela ne fera pas avancer ni votre cause ni la nôtre.

D'autres textes vont vous être présentés ce jour et soumis à votre approbation. On peut penser que, ceux-ci une fois adoptés, nous serons en ordre de marche pour la saison prochaine dont je vous reparlerai à la fin de cette AG.

Il reste encore beaucoup de rencontres à disputer dont l'issue va être importante puisque celles-ci conditionneront notre saison prochaine, véritable lancement sportif de notre nouvelle Ligue.

J'émets le vœu que ces matchs se déroulent dans la sérénité la plus complète et que les meilleurs l'emportent.

Avant de conclure cette première partie de mes propos, je voudrais attirer votre attention et répondre par avance à des critiques régulièrement émises.

La discipline coûte cher. Pour avoir fait régulièrement lecture attentive des décisions disciplinaires, force m'est de constater que les sanctions afférentes au jeu lui-même ne sont en rien excessives.

Ce sont les propos tenus par leurs auteurs aux arbitres, aux dirigeants et aux adversaires, la plupart du temps tout à fait insupportables qui sont sanctionnés lourdement.

Malgré nos efforts, notamment chez les plus jeunes avec le Projet Éducatif Fédéral, trop de dossiers lourds nous sont soumis.

Mesdames, Messieurs les Présidentes et Présidents, pratiquez l'éducation dans ce domaine au sein de votre club.

Il nous est arrivé aussi de constater que les matchs se passent mal, non pas du fait des joueurs et des dirigeants sur le terrain mais des environnements, du public.

Là aussi est votre rôle, Mesdames et Messieurs d'y travailler en association avec vos Mairies afin d'éviter des débordements de vos spectateurs.

Si l'activité a été intense tout au long de la saison dans vos clubs, il en a été de même à la Ligue et dans les commissions.

Je veux publiquement remercier le Bureau du Conseil, le Conseil de ligue et les élus des Commissions pour leur importante contribution à l'effort collectif.

J'y associe, naturellement, ses Directeurs Jérôme Clément ainsi que Nicolas BOURDIN, DTR et tous les collaborateurs de la Ligue qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour vous apporter leur concours.

J'en profite pour vous signaler le départ pour la DTN à Paris de Nicolas BOURDIN à la fin de la présente saison.

Je sais, aussi, parce que vous me le dites qu'il faut faire plus encore au service de vos clubs, nous y veillerons particulièrement.

Je vous souhaite maintenant de bons et fructueux travaux dans un climat serein.

Je reviendrai pour la conclusion de cette AG. »

## **6. Modalités du vote électronique – essai des boitiers**

M. Jérôme Clément présente les modalités du vote électronique et teste les boitiers.

## **7. Présentation d'un clip sur la finale de la Coupe de France Les Herbiers / PSG**

Présentation d'un film réalisé par le service communication sur la finale de la Coupe de France Les Herbiers / PSG, le 8 mai 2018.

## **8. Modifications règlementaires – M. Jacques BODIN, Secrétaire Général responsable du pôle juridique**

M. Jacques Bodin introduit la présentation des modifications règlementaires :

« Nous allons aborder un dossier qui ne cesse d'être ouvert et qui ne se referme jamais : l'évolution des règlements. Suite à la fusion des 2 Ligues, il y avait eu déjà un travail intense et fourni pour harmoniser les règlements et faire en sorte que la saison sportive, qui va se terminer, puisse se vivre dans de bonnes conditions.

On avait déjà balayé un certain nombre de dispositions, à l'usage on s'est aperçu qu'il y avait certains points sur lesquels nous n'avions pas, peut-être été suffisamment précis et puis sur d'autres on avait effectivement fait

l'impasse car le temps nous manquait, avec la promesse d'y revenir pour cette Assemblée Générale. Le document qui vous a été adressé dans les clubs, vous l'avez, je n'en doute pas parcouru, est riche, donc bien évidemment on ne va pas reprendre toutes les dispositions dans le détail mais pour autant, on va faire en sorte de différencier un certain nombre de rubriques pour permettre une large expression des votes. Ce travail de propositions règlementaires qui va vous être fait, c'est le fruit d'un travail en commission, en groupes de travail. C'est également l'émanation de certains clubs parce que nous sommes aussi à votre écoute et l'ensemble des dispositions qui vont vous être présentées ce matin ont fait l'objet d'une validation par le Comité de Direction et sont passées à l'examen de la commission régionale des règlements et contentieux. Un certain nombre de dispositions ne vous seront pas soumises au vote parce que ce sont des dispositions de pure librairie, par exemple le fait de changer de dénomination des groupes DH, DSR, DRH, PH pour les nommer R1, R2, R3 ne suscitait pas d'intérêt au niveau du vote puisqu'il s'impose à notre Ligue. D'autres dispositions nous sont également imposées par les règlements fédéraux, que l'on doit bien sûr appliquer et relayer au niveau régional et la prochaine Assemblée Fédérale qui va se tenir à Strasbourg pourra apporter un certain nombre de modifications qu'il nous faudra prendre en compte. Pour autant nous avons essayé, pour une compréhension et une approche plus simple des règlements, de subdiviser en 6 rubriques l'ensemble des règlements qui vous ont été adressés :

- ✓ Les règlements divers, chacun de ces règlements vous sera présenté et fera l'objet d'un vote spécifique,
- ✓ le règlement concernant la caisse de péréquation, qui vous sera présenté par Guy RIBRAULT et sur lequel vous aurez également à vous prononcer,
- ✓ le statut de l'arbitrage, c'est un volet important qui n'avait pas fait l'objet de développement particulier l'année dernière par faute de temps, qui cette année a suscité de nombreuses réunions en groupe de travail et qui a associé à la fois les représentants des Districts et du Comité d'Arbitrage et du Comité de Direction,
- ✓ les championnats régionaux des jeunes, Didier Esor est déjà passé dans tout le territoire pour présenter cette nouvelle architecture, il y reviendra et vous demandera de valider celle-ci,
- ✓ le statut des éducateurs c'est à dire les obligations en terme d'encadrement qui sont demandées aux clubs en fonction des niveaux qui nous seront présentées par Bernard GUEDET et Jacques THIBAUT,
- ✓ enfin, pour balayer l'ensemble des dispositions, on vous présentera un certain nombre de points sur lesquels on vous demandera un vote global. »

## 1<sup>ère</sup> PARTIE - LES REGLEMENTS DIVERS présenté par M. Jacques BODIN

### ➤ **Article 190 des Règlements Généraux : L'appel formé par un licencié**

Une décision réglementaire ou disciplinaire peut faire l'objet d'un appel, diligenté par le club, ou le licencié. En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais d'appel au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

#### Résultat du vote :

Nombre de membres votant « Oui » : 1 244

- « oui » majoritaire à 91,27 %

**Conclusion : Validé.**

### ➤ **Article 207 des Règlements Généraux : Absence de rapport / Absence non excusée en audition**

Est passible des sanctions prévues à l'annexe 5 des Règlements Généraux, tout licencié et/ou club qui :

- N'a pas transmis son/ses rapports sur demande d'une Commission Régionale ou Départementale,
- Ne s'est pas présenté en audience sur demande d'une Commission Régionale ou Départementale et ce, sans avoir prévenu a minima la veille de l'audience.

#### Echanges avec la salle

#### Résultat du vote :

Nombre de membres votant « Oui » : 1 105

- « oui » majoritaire à 84,42 %

**Conclusion : Validé.**

➤ **Article 26.8 des Règlements des Championnats : Forfait partiel**

En cas de forfait partiel, le club doit tout mettre en œuvre pour faire jouer la ou les équipes supérieures de la catégorie d'âge concernée.

- Exemple : si le club a 3 équipes en seniors, et que pour un problème d'effectif, il ne peut aligner que 2 équipes, il doit tout mettre en œuvre pour faire jouer les équipes 1 et 2, et mettre l'équipe 3 en forfait.
- La Commission d'Organisation pourra, après avoir demandé au club de lui formuler ses observations dans un délai imparti, donner match perdu par pénalité aux équipes inférieures, et les clubs adverses bénéficieront des points correspondant au gain du match, s'il est démontré que le club n'a pas tout mis en œuvre pour faire jouer la(es) équipe(s) supérieure(s).

**Résultat du vote :**

Nombre de membres votant « Oui » : 1 233

- « oui » majoritaire à 93,48 %

**Conclusion : Validé.**

➤ **Article 6 des Règlements des Coupes Régionales : Remplaçant / Remplacé**

- Actuellement, le remplaçant/remplacé est autorisé uniquement sur les deux premiers tours.
- Proposition : étendre l'utilisation du remplaçant/remplacé pendant toute la compétition.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres votant « Oui » : 1 323

- « oui » majoritaire à 94,77 %

**Conclusion : Validé.**

➤ **Article 7 des Règlements des Coupes : Mutualisation des frais d'arbitrage**

- Actuellement, les frais de déplacement des arbitres/délégués sont réglés par le club recevant. Ce coût est variable entre chaque club recevant en fonction des kilomètres effectués par les officiels.
- Proposition : Mutualiser ces frais sur chaque tour entre tous les clubs recevant afin que le coût supporté soit identique entre tous les clubs.

**Echanges avec la salle**

**Résultat du vote :**

Nombre de membres votant « Oui » : 1 213

- « oui » majoritaire à 88,22 %

**Conclusion : Validé.**

**2<sup>ème</sup> PARTIE – LA PEREQUATION présentation par M. Guy RIBRAULT et M. Gabriel GÔ**

➤ **Le principe**

Répartition des frais de déplacement des équipes par niveau de jeu : pour R1 - R2 - R3 ; idem Féminines, Jeunes et Futsal.

Chacune contribuant à une participation aux frais communs au prorata des déplacements.

➤ **La mise en œuvre**

Versement à une caisse commune gérée par la ligue. (opération financière blanche)

- Abondement par les équipes au-dessous de la moyenne
- Réversion aux équipes en dessus de la moyenne (au prorata)

➤ **La péréquation en exemple**

Un Exemple : sur le R3

- Déplacement de 200 Km maxi aller
- Déplacement de 50 Km mini

➤ **Proposition tarifaire**

Tarif kilométrique pour le déplacement d'une équipe :

- Disposition Fédérale : 2,20€ du Km aller.
- Proposition LFPL : 1,50€ du Km aller.

➤ **Article 33 des Règlements des Championnats : Péréquation**

- Mise en place d'une caisse de péréquation des frais de déplacement au sein de chaque niveau.
- La quote-part à verser ou à recevoir par chaque club est déterminée au début de chaque saison suivant le nombre total de kilomètres à parcourir par chaque club par rapport au kilomètre moyen (soit distancier fédéral : 2,20 €/km soit 1,50 €/km). Cette quote-part est communiquée aux clubs en début de championnat.
- Lorsqu'une équipe sera déclarée forfait général en cours de saison et avant les 3 dernières rencontres du championnat, il sera procédé à un nouveau calcul de la quote-part.

Echanges avec la salle

**Résultat du vote :**

Nombre de membres votant « Oui » : 1 149

- « oui » majoritaire à 85,75 %

**Conclusion : Validé.**

**3<sup>ème</sup> PARTIE – LE STATUT DE L'ARBITRAGE présenté par Jacques BODIN**

➤ **Protection des clubs formateurs**

2 propositions :

- Afin de protéger les clubs formateurs, il est proposé de passer les droits de changement de club Arbitre de 300 € à 500 € dont 150 € reversés en bon de formation au club quitté, à utiliser au plus tard la saison suivante du départ.
- Lorsqu'un arbitre formé dans un club change de club, l'arbitre continue à compter pour son club formateur pendant 2 saisons. Il est proposé de passer à 3 saisons. Inversement, lorsqu'un club « débauche » un arbitre, il est proposé que celui-ci compte pour son nouveau club au bout de 3 saisons, contre 2 actuellement.

Echanges avec la salle

**Résultat du vote :**

Nombre de membres votant « Oui » : 1 202

- « oui » majoritaire à 88,97 %

**Conclusion : Validé.**

➤ **Article 41 du Statut de l'Arbitrage : Nombre d'arbitres**

Plus un club « consomme » d'arbitres, plus il doit participer à la mise à disposition d'arbitres.

La « consommation » d'arbitres par un club est dépendante de deux sources :

- Le niveau le plus haut de compétition dans lequel le club est inscrit = règle fédérale,
- Le nombre d'équipes que le club engage = règle LFPL.

Ces sources forment la base des obligations réglementaires / des sanctions :

- Le niveau de compétition (a.41.1) conditionne les sanctions sportives (nombre de joueurs mutés, interdiction d'accession)
  - ✓ Exemple : Régional 1 = 4 arbitres
- Le nombre d'équipes (a.41.4) conditionne les sanctions financières
  - ✓ Exemple : club qui engage 5 équipes en seniors du N3 à la D3 = 5 arbitres

➤ **Sur le niveau de compétition (a.41.1 conditionnant les sanctions sportives)**

Il est proposé de compléter l'article existant des dispositions suivantes (en rouge) :

- Championnat Régional 1 : 4 arbitres dont 2 arbitres majeurs,
- Championnat Régional 2 : 3 arbitres dont 1 arbitre majeur,
- Championnat Régional 3 et Championnat Départemental 1 : 2 arbitres dont 1 arbitre majeur,
- *Dispositions L.F.P.L. : Championnat Départemental 2 : 1 arbitre,*
- Championnat de France Féminin de Division 1 : 2 arbitres dont 1 arbitre féminine,
- Championnat de France Féminin de Division 2 : 1 arbitre,
- Championnat de France Futsal de Division 1 : 2 arbitres, dont 1 arbitre Futsal,
- Championnat de France Futsal de Division 2 : 1 arbitre,
- *Dispositions L.F.P.L. : Championnat Régional 1 Futsal : 1 arbitre, à compter de la saison 2019/2020*
- *Dispositions L.F.P.L. : Championnat Régional 2 Futsal : 1 arbitre, à compter de la saison 2020/2021*

Echanges avec la salle

**A.41.1 : Nombre d'arbitres / Niveau équipe supérieure**

**Résultat du vote :**

Nombre de membres votant « Oui » : 1 093

- « oui » majoritaire à 79,43 %

**Conclusion : Validé.**

➤ **Sur le nombre d'équipes (a.41.4 conditionnant les sanctions financières)**

Il est proposé de compléter l'article 41 des dispositions suivantes :

Les clubs doivent avoir autant d'arbitres qu'ils engagent d'équipes seniors en championnat, étant précisé que :

- les équipes seniors engagées en championnat de dernière division de District ne sont pas décomptées dans le total,
- les clubs engagés en Seniors uniquement en championnat de dernière division de District doivent toutefois avoir a minima un arbitre officiel,
- les clubs éligibles à la comptabilisation des arbitres auxiliaires doivent avoir a minima un arbitre officiel,
- le nombre d'arbitres exigé ne pourra être inférieur aux minimas fixés au paragraphe 1 du présent article.

A titre d'exemples :

- un club évoluant en National 3 et engageant 3 équipes seniors devra respecter le minima fixé à l'article 41.1 de 5 arbitres dont 2 arbitres majeurs.
- un club évoluant en Championnat de France de Futsal de Division 2 et engageant 4 équipes dont l'une en dernière division de District devra avoir 3 arbitres.
- un club évoluant en Championnat de R3 et engageant 5 équipes dont l'une en dernière division de District devra avoir 4 arbitres.

Les Assemblées Générales de District pourront prendre des dispositions plus contraignantes.

Echanges avec la salle

**A.41.4 : Nombre d'arbitres / Nombre d'équipes**

**Résultat du vote :**

Nombre de membres votant « Oui » : 968

- « oui » majoritaire à 71,49 %

**Conclusion : Validé.**

## 9. Pause

Durée de la pause : 10 minutes

## 10. Intervention de Monsieur Philippe LE YONDRE – Représentant la Ligue du Football Amateur

Monsieur Philippe LE YONDRE, de la LFA, présente le CoSMoS, Conseil Social du Mouvement Sportif, organisation patronale du sport.

## 11. Communication de M. Christophe LE BUAN – Trésorier Général

Intervention de Monsieur Christophe LE BUAN

« Je souhaitais vous apporter une précision par rapport à la présentation de ce matin par Alain Durand et Michel Tronson sur le Fonds d'entraide, il y a deux phases :

- Une première phase selon le principe d'équité, on revient sur le principe octroyé à l'ex Ligue Atlantique : 6 euros par licencié par club
- Une deuxième phase où nous allons revenir vers vous.

La Ligue s'engage à ce que cette première phase puisse être réalisée avant le 30 juin de cette année, on va recrediter les comptes de vos clubs avant le 30.06 des 6 euros par licence en fonction du nombre de licenciés que vous avez au 1<sup>er</sup> mai de l'exercice

L'Assemblée Générale Fédérale qui a eu lieu en décembre dernier a pris la décision d'augmenter la part fédérale sur les licences de 1 €, il va donc y avoir une répercussion de ce montant sur les licences qui sera faite la saison prochaine.

Ce sont les deux informations financières que je souhaitais vous communiquer. »

## 12. Modifications règlementaires - suite - M. Jacques BODIN, Secrétaire Général responsable du pôle juridique

### 4<sup>ème</sup> PARTIE – LES CHAMPIONNATS REGIONAUX DES JEUNES Présentation par M. Didier ESOR

\* 2017-2018 : **1330 équipes engagées en championnat jeunes Ligue et Districts**

\* **10% : 133**

\* **11% : 146**

\* **12% : 159**

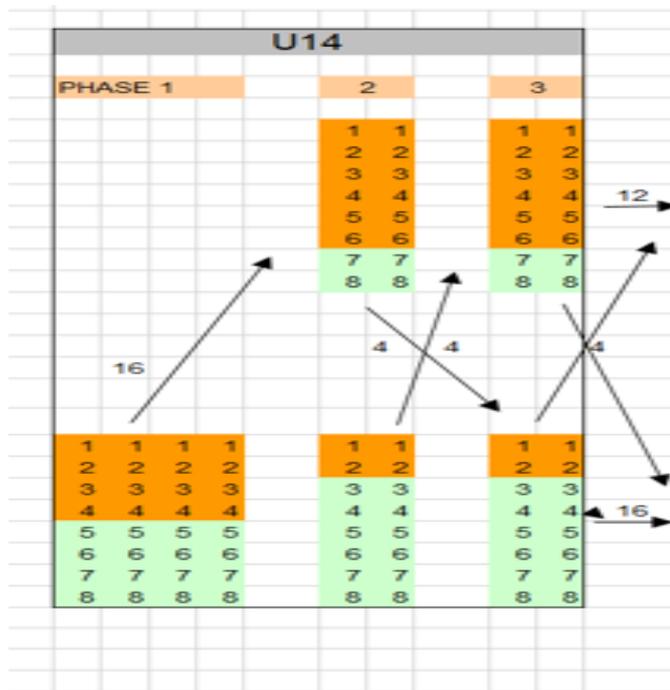
\* **13% : 173**

	U14 à U19	U14 à U19	U14 à U19	Total	% du total
	Nation	Ligue	District		
44	4	46	403	453	34,1%
49	3	31	283	317	23,8%
85	1	33	215	249	18,7%
53	2	52	106	158	11,9%
72	3	66	84	153	11,5%
				1330	

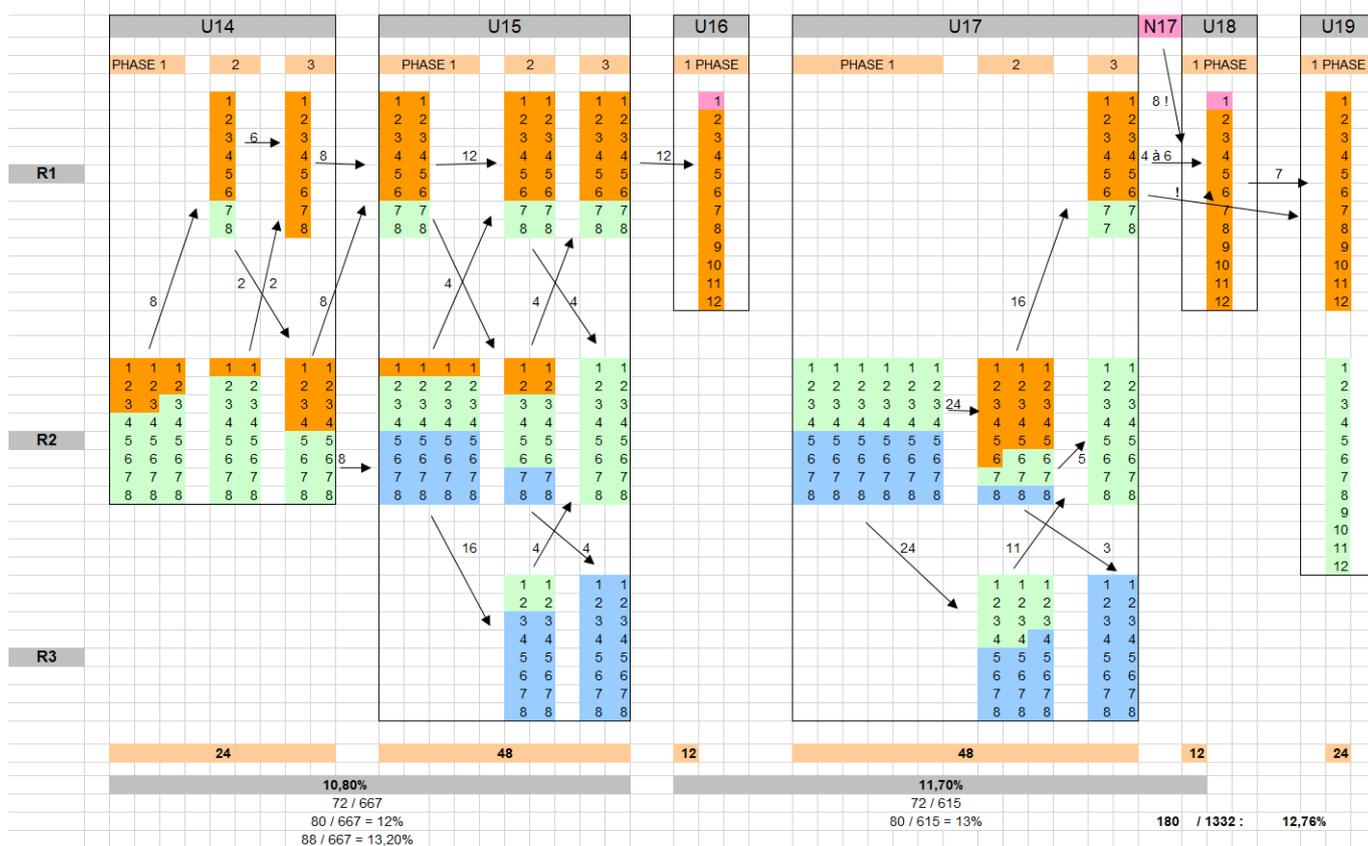
#### ➤ **PRINCIPES :**

- Championnat générationnel
- Objectif : 10 à 13 % des équipes de jeunes de n-1
- Libre candidature des clubs avec engagement tous les ans
- Pas de descente en District en cours de saison
- Etalonnage avec toujours une possibilité de rejoindre le niveau élite

- Respect de la proportionnalité des clubs par territoire en cas d'excès de candidature, en tenant compte des résultats des années précédentes
- Arbitrage des jeunes par les jeunes, progressivement introduit
- Carton blanc avec remplacement
- Nombre de mutés: en attente de l'AG fédérale



**PROJET CHAMPIONNATS JEUNES à 180 EQUIPES**



**Championnat U16 2018-2019 - 12 équipes**

- ✓ **8 ex-territoire Atlantique** : Les équipes candidates les mieux classées du championnat Elite U15 2017-2018
- ✓ **4 ex-territoire Maine** : Les équipes candidates les mieux classées du championnat DH U15 2017-2018

## Championnat U18 2018-2019 - 12 équipes

### ✓ 8 ex-territoire Atlantique :

- 1) Les équipes candidates issues du championnat U17 Nationaux 2017-2018
- 2) Les équipes candidates les mieux classées du championnat Elite U17 2017-2018

### ✓ 4 ex-territoire Maine :

- 1) Les équipes candidates issues du championnat U17 Nationaux 2017-2018
- 2) Les équipes candidates les mieux classées du championnat Critérium U17 2017-2018

Echanges avec la salle

## Règlements championnats jeunes

Domaines	U14	U15	U16	U17	U18	U19
Candidatures des clubs	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Dates de candidatures	1 <sup>er</sup> Juin	1 <sup>er</sup> Juin	1 <sup>er</sup> Juin	1 <sup>er</sup> Juin	1 <sup>er</sup> Juin	1 <sup>er</sup> Juin
Consultation des districts et C.T.D.	oui	oui	non	oui	non	oui
Consultation IR2F / obligations bancs de touche	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Nombre de places à pourvoir	Max 32	Max 56	12	Max 48	12	Max 36
Nombre de clubs minimum par département	oui	oui	non	2	non	Champion de district U18/U17
Modalités en cas de clubs en trop par rapport au nombre de clubs souhaitables en ligue saison 2018/2019	Classement par district sur la base des compétitions U13 de chaque District	U14 n-1 ligue Antériorité au niveau régional en nombre d'équipes sur 3 ans en fin de saison sur la catégorie	Saison n-1 Résultats Phase 3	Antériorité au niveau régional et national en nombre d'équipes sur 3 ans en fin de saison sur la catégorie	U17 N-1 nx + Régx Saison n-1 Résultats Phase 3	Antériorité au niveau régional et national en nombre d'équipes sur 3 ans en fin de saison sur la catégorie
Nombre d'équipes autorisées au plan régional + national	2		2		2	
Retour LFPL	1 <sup>er</sup> Juillet	1 <sup>er</sup> Juillet	1 <sup>er</sup> Juillet	1 <sup>er</sup> Juillet	1 <sup>er</sup> Juillet	1 <sup>er</sup> Juillet
Cahier des charges (doc)	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Vérification du cahier des charges par la LFPL	Fin étalonnage		1 <sup>er</sup> Juillet	Fin étalonnage	1 <sup>er</sup> Juillet	Fin étalonnage
Caisse de péréquation arbitrage	oui	oui	oui	oui	oui	Oui
Caisse de péréquation déplacements	oui	oui	oui	oui	oui	Oui

## Proposition du cahier des charges

Saisons	2018/2019			2019/2020			2020/2021		
Catégories	Labels	Détection	Educateurs	Labels	Détection	Educateurs	Labels	Détection	Educateurs
U14	Candidature	Participation des joueurs aux détections départementales n-1	<b>CFF2 acquis + BMF en cours</b>	Espoir	Participation des joueurs aux détections départementales n-1	<b>CFF2 acquis + BMF en cours</b>	Espoir	Participation des joueurs aux détections départementales n-1	<b>B.M.F.</b>
U15	Candidature	Participation des joueurs aux détections départementales n-1	<b>CFF2 acquis + BMF en cours</b>	Espoir	Participation des joueurs aux détections départementales n-1	<b>CFF2 acquis + BMF en cours</b>	Espoir	Participation des joueurs aux détections départementales n-1	<b>B.M.F.</b>
U16	Candidature	Participation des joueurs aux détections départementales n-1	<b>BMF et inscription au BEF</b>	Espoir	Participation des joueurs aux détections départementales n-1	<b>BMF et inscription au BEF</b>	Excellence	Participation des joueurs aux détections départementales n-1	<b>B.E.F.</b>
U17	Candidature	Participation des joueurs aux détections départementales n-1	<b>B.M.F.</b>	Espoir	Participation des joueurs aux détections départementales n-1	<b>B.M.F.</b>	Espoir	Participation des joueurs aux détections départementales n-1	<b>B.M.F.</b>
U18	Candidature	Participation des joueurs aux détections départementales n-1	<b>BMF et inscription au BEF</b>	Espoir	Participation des joueurs aux détections départementales n-1	<b>BMF et inscription au BEF</b>	Excellence	Participation des joueurs aux détections départementales n-1	<b>B.E.F.</b>
U19	Candidature	Participation des joueurs aux détections départementales n-1	<b>B.M.F.</b>	Espoir	Participation des joueurs aux détections départementales n-1	<b>B.M.F.</b>	Espoir	Participation des joueurs aux détections départementales n-1	<b>B.M.F.</b>

## Calendrier de la saison U14 et U15



Soit un total de 26 à 28 journées sur la saison

## Calendrier de la saison U17



Soit un total de 26 à 28 journées sur la saison

## Calendrier de la saison U16 et U18



Soit un total de 27 à 30 journées sur la saison

## Calendrier de la saison U19



Soit un total de 27 à 30 journées sur la saison

### Règlements championnats jeunes

Domaines	U14	U15	U16	U17	U18	U19
Mutations	4/6	4/6	6	4/6	6	6
Participation et sur classements Art. 168	U13 + 3 U12	U14 + 3 U13	U15 + 3 U14	U16 + 3 U15	U17 + 3 U16	U18 + 3 U17
Temps de jeu minimum conseillé	50%	50%	Libre	50%	Libre	50%
Remplaçants / remplacé	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Carton blanc avec remplacement	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

Echanges avec la salle

#### Championnats Régionaux jeunes

##### Résultat du vote :

Nombre de membres votant « Oui » : 1 049

- « oui » majoritaire à 85,98 %

**Conclusion : Validé.**

#### Carton blanc / remplacement

##### Résultat du vote :

Nombre de membres votant « Non » : 1 058

- « non » majoritaire à 79,91 %

**Conclusion : Invalidé.**

	Catégories	Juin 2018 (saison 2018/2019)	A compter de juin 2019 (saison 2019/2020)	A compter de juin 2020 (saison 2020/2021)
	Responsable école de football	D'un CFF1 ou CFF2 jusqu'à BMF et BEF à minima pour label (en fonction du niveau visé)	D'un CFF1 ou CFF2 jusqu'à BMF et BEF à minima pour label (en fonction du niveau visé)	D'un CFF1 ou CFF2 jusqu'à BMF et BEF à minima pour label (en fonction du niveau visé)
<b>j e u n e s  m a s c u l i n s</b>	U13 Niveau supérieur de district	Module U13 conseillé	Module U13 (ou en cours*)	Module U13 (ou en cours*)
	U14 Championnat Régional	CFF2 + BMF (ou en cours*)	CFF2 + BMF (ou en cours*)	CFF2 + BMF (ou en cours*)
	U15 Niveau supérieur de district	CFF2 (ou en cours*)	CFF2 (ou en cours*)	CFF2 (ou en cours*)
	U15 Championnat Régional	CFF2 + BMF (ou en cours*)	CFF2 + BMF (ou en cours*)	BMF (ou en cours*)
	U16 à U19 Niveau supérieur de district	CFF3 (ou en cours*)	CFF3 (ou en cours*)	CFF3 (ou en cours*)
	U16 Championnat Régional	BEF (ou en cours*)	BEF (ou en cours*)	BEF (ou en cours*)
	U17 Championnat Régional	BMF (ou en cours*)	BMF (ou en cours*)	BMF (ou en cours*)
	U18 Championnat Régional	BEF (ou en cours*)	BEF (ou en cours*)	BEF (ou en cours*)
	U19 Championnat Régional	BMF (ou en cours*)	BMF (ou en cours*)	BMF (ou en cours*)
<i>*En cours = licencié inscrit et participant de manière effective à une session de formation (totale ou partielle selon le cas) en vue de l'obtention du diplôme normalement exigé pour la compétition visée.</i>				
<b>F é m i n i n e s</b>	Catégories	Juin 2018 (saison 2018/2019)	A compter de juin 2019 (saison 2019/2020)	A compter de juin 2020 (saison 2020/2021)
	Niveau supérieur de district F seniors	Module seniors (ou en cours*)	CFF3 (ou en cours*)	CFF3 (ou en cours*)
	U18 F niveau régional	Module U17-U19 (ou en cours*)	CFF3 (ou en cours*)	CFF3 + BMF (ou en cours*)
	Seniors féminines R2	Module seniors conseillé	CFF3 (ou en cours*)	CFF3 (ou en cours*)
	Seniors féminines R1	CFF3 (ou en cours*)	BMF (ou en cours*)	BMF (ou en cours*)
<i>*En cours = licencié inscrit et participant de manière effective à une session de formation (totale ou partielle selon le cas) en vue de l'obtention du diplôme normalement exigé pour la compétition visée.</i>				

## Echanges avec la salle

### Encadrement des équipes de jeunes

#### Résultat du vote :

Nombre de membres votant « Oui » : 679

- « oui » majoritaire à 61,12 %

**Conclusion : Validé.**

### Encadrement des équipes féminines

#### Résultat du vote :

Nombre de membres votant « Oui » : 752

- « oui » majoritaire à 67,57 %

**Conclusion : Validé.**

<b>S e n i o r s  m a s c u l i n s</b>	Catégories	Juin 2018 (saison 2018/2019)	A compter de juin 2019 (saison 2019/2020)	A compter de juin 2020 (saison 2020/2021)
	Seniors Niveau supérieur district	Module seniors (ou en cours*)	CFF3 (ou en cours*)	CFF3 (ou en cours*)
	Seniors R3	CFF3 (ou en cours*)	BMF (ou en cours*)	BMF (ou en cours*)
	Seniors R1/R2	BEF	BEF sur équipe 1 du club + BMF (ou en cours*) sur catégorie "jeunes"	BEF sur équipe 1 du club + BMF (ou en cours*) sur catégorie "jeunes"
	Seniors national 3 et 2	DES	DES	DES
<i>*En cours = licencié inscrit et participant de manière effective à une session de formation (totale ou partielle selon le cas) en vue de l'obtention du diplôme normalement exigé pour la compétition visée.</i>				
<b>F u t s a l</b>	Catégories	Juin 2018 (saison 2018/2019)	A compter de juin 2019 (saison 2019/2020)	A compter de juin 2020 (saison 2020/2021)
	Futsal Seniors R1	Formation futsal base (découverte )	Formation futsal base (découverte + perfectionnement)	Certificat futsal base

## Echanges avec la salle

### Encadrement des équipes séniors

#### Résultat du vote :

Nombre de membres votant « Oui » : 793

- « oui » majoritaire à 70,43 %

**Conclusion : Validé.**

### Encadrement des équipes Futsal

#### Résultat du vote :

Nombre de membres votant « Oui » : 764

- « oui » majoritaire à 82,13 %

**Conclusion : Validé.**

## 6<sup>ème</sup> PARTIE – AUTRES POINTS ET QUESTIONS

### Autres points :

- ✓ Les U20 ne sont plus autorisés à jouer en U19 Ligue.
- ✓ Les clubs évoluant en Championnat de Ligue Futsal doivent engager une équipe réserve.
- ✓ Tirage de Coupes régionales : A compter des 16<sup>èmes</sup> de finale, le tirage est intégral sur l'ensemble du territoire de la LFPL.
- ✓ Les obligations de formation pour les clubs évoluant en niveau Ligue masculin pourront être remplies via un groupement de jeunes. Un questionnaire est en cours auprès de la FFF afin de permettre aux clubs de R1 féminin de remplir leurs obligations de formation via un Groupements de Jeunes.

### Vote global Règlements

#### Résultat du vote :

Nombre de membres votant « Oui » : 1 029

- « oui » majoritaire à 95,54 %

**Conclusion : Validé.**

**13. Election du représentant des clubs nationaux séniors libres aux assemblées fédérales rappel des modalités**  
**M. Gérard BESSON, membre de la CR surveillance des opérations électorales**

« Nous allons donc procéder à l'élection du délégué des clubs participant aux championnats nationaux seniors libres, et ce par l'intermédiaire du vote électronique.

Je vous précise en préambule que conformément aux Statuts de la Ligue, la Commission Régionale de Surveillance des Opérations Electorales a contrôlé l'acte de candidature du postulant et constaté sa régularité.

Il n'y a ici qu'un poste à pourvoir, et une seule candidature, celle de M. GUEDET Bernard, Président du MANS FC, sans suppléant. »

**14. Présentation du candidat - Vote**

Bernard GUEDET - titulaire sans suppléant

**Résultat du vote :**

Nombre de membres votant « Oui » : 1 034

- « oui » majoritaire à 100 %

**Conclusion : Validé**

**15. Présentation des championnats régionaux séniors 2018/2019 – M. Gabriel GÔ et M. Guy RIBRAULT, co-pilotes du pôle des compétitions**

*Réforme des compétitions*

**Championnats Seniors Masculins :**

		N3	DH	DRS	DRH	PH	DISTRICTS
			2*14	3*12	5*12	8*12	
			28	36	60	96	
<b>N3 LFPL</b>	<b>14</b>		1ers 2 2ème 1				
<b>R1</b>	<b>24</b>	3	2ème 1 3èmes 2 4èmes 2 5èmes 2 6èmes 2 7èmes 2 8èmes 2 9èmes 2 10èmes 2	1ers 3 2ème 1			
<b>R2</b>	<b>48</b>		11èmes 2 12èmes 2 13èmes 2 14èmes 2	2èmes 2 3èmes 3 4èmes 3 5èmes 3 6èmes 3 7èmes 3 8èmes 3 9èmes 3 10èmes 3 11èmes 3	1ers 5 2èmes 5 3ème 1		
<b>R3</b>	<b>120</b>			12èmes 3	3èmes 4 4èmes 5 5èmes 5 6èmes 5 7èmes 5 8èmes 5 9èmes 5 10èmes 5 11èmes 5	1ers 8 2èmes 8 3èmes 8 4èmes 8 5èmes 8 6èmes 8 7èmes 8 8èmes 2	1ers D44 2 1ers D49 2 1ers D53 2 1ers D72 2 1ers D85 2
				Barrages	12èmes 5	8èmes 5	
<b>Districts</b>						8ème 1 9èmes 8 10èmes 8 11èmes 8 12èmes 8	

## Composition des groupes de R1 - R2 - R3 - Les grands principes retenus :

**Composition du R1** : 2 groupes - 24 équipes :

**Brassage intégral** pour les 2 groupes sur tout le territoire de la ligue au prorata du nombre par département.

**Composition du R2** : 4 groupes - 48 équipes :

Les équipes d'un même département seront réparties dans au moins 3 groupes si possible.

**Composition du R3** : 120 équipes à répartir en 10 groupes

Proposition soumise à l'AG pour avis sans présager de la décision finale qui reste de la compétence du CODIR.

Choix 1: Trois districts par groupe

Choix 2: Deux districts par groupe

Avec un déplacement aller maximum à environ 2 heures de route.

### CHOIX 1 : 3 districts par groupe

Groupes	D.44	D.49	D.53	D.72	D.85	
A		5	3	4		12
B			3	4	5	12
C	6		3	3		12
D	5		3	4		12
E	5	4	3			12
F	5		3		4	12
G		5		2	5	12
H		4		3	5	12
I	5	3			4	12
J	5	3			4	12
Total District	31	24	18	20	27	120

Accessions fin de saison

	44	49	53	72	85	
D1	4	4	4	4	4	20

### CHOIX 2 : 2 districts par groupe

Groupes	D.44	D.49	D.53	D.72	D.85	
A			6	6		12
B	7		5			12
C			7	5		12
D		6		6		12
E		7		5		12
F	7	5				12
G		6			6	12
H	6				6	12
I	6				6	12
J	6				6	12
	32	24	18	22	24	120

Accessions fin de saison

	44	49	53	72	85	
D1	4	4	4	4	4	20

## Reprise Compétitions 2018-2019

- ✓ **18/19 Août** Début championnat N3
- ✓ **25/26 Août** Possible début Coupe de France
- ✓ **8/9 Septembre** Début des championnats
- ✓ **15/16 Septembre** Troisième Tour Coupe de France : R1 + N3

### 16. Présentation des formations professionnelles en apprentissage B.E.F. et B.M.F, M. Didier ESOR, Président Délégué Pilote du pôle formation et M. Xavier LACRAZ, conseiller technique régional formation

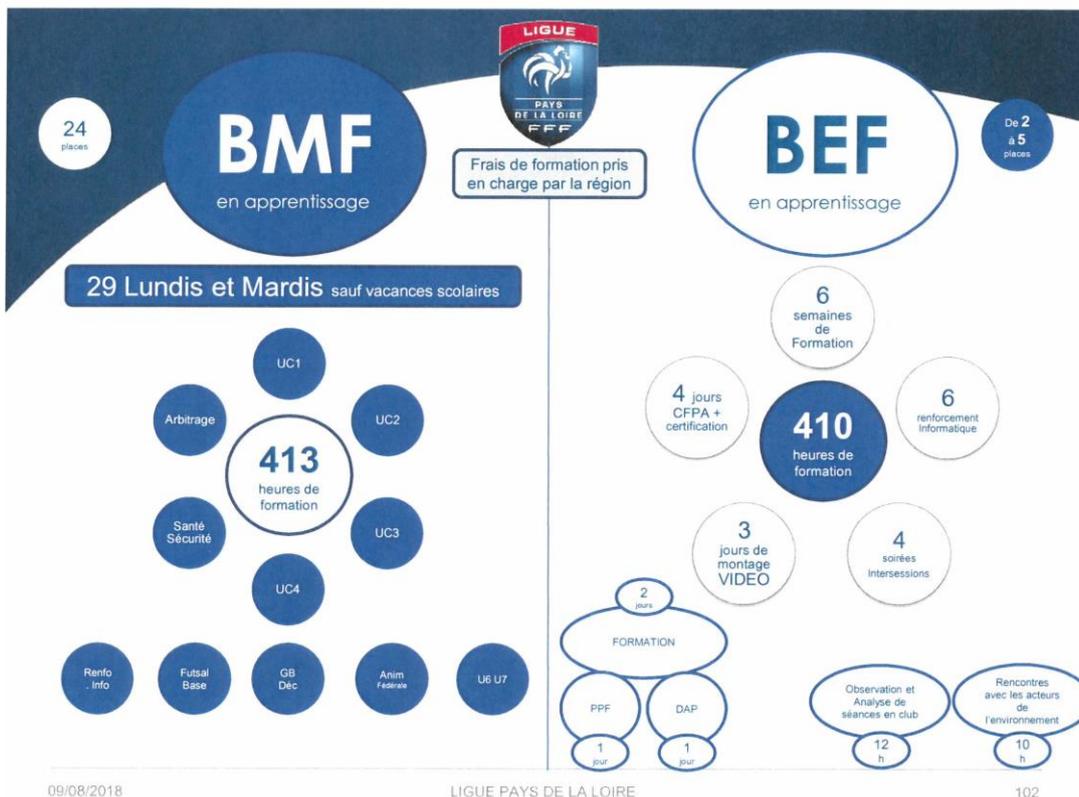
#### ➤ Les démarches :

- ✓ L'apprenti et le club employeur décident de conclure un contrat d'apprentissage
- ✓ Candidature auprès de l'IR2F pour le BEF ou BMF (dossier sur le site internet de la Ligue)
- ✓ Test de sélection les 24 et 25 mai 2018
- ✓ Si réussite au test, le contrat peut être signé pendant l'été avec le CFA

- La formation par apprentissage est gérée avec le CFA Sport et Animation des Pays de la Loire et financée par la Région des Pays de la Loire.

#### ➤ Les aides de l'Etat

- ✓ Prime à l'apprentissage de 1 000 € pour la 1<sup>ère</sup> année de contrat, pour l'embauche d'un 1<sup>er</sup> apprenti ou d'un apprenti supplémentaire
- ✓ Crédit d'impôt de 1 600 € à 2 200 € par an et par apprenti
- ✓ Exonération totale des charges sociales
- ✓ Aide " CNDS " à l'apprentissage réservée aux associations sportives
- ✓ Aide TPE Jeune Apprenti (-18 ans), forfait de 4400 €
- ✓ Exonération possible de la Taxe d'apprentissage
- ✓ Absence de prise en compte des apprentis dans le calcul des effectifs



➤ **Vœu de COULAINES JS – M. BLONDEAU (Président)**

*Dans l'article 31 des championnats régionaux et départementaux (Fonctions du délégué) :*

• *Alinéa 1 :*

*Pour un souci d'équité, et dans la mesure où la commission d'organisation ne peut assurer une présence sur l'ensemble des rencontres d'un même championnat (DH, R1, etc..), des délégués ne seront désignés :*

*- qu'à la demande d'un des clubs.*

*- par la Ligue en cas de problème antérieur avec un club.*

• *Alinéa 9 :*

*Le délégué ne peut en aucun cas intervenir sur des faits de jeu. (Il n'est pas un arbitre vidéo)*

**Avis de la CR Règlements et Contentieux :**

**Sur l'alinéa 1 :** le règlement en vigueur laisse le soin à la Commission d'Organisation de se faire représenter par un délégué. La proposition de COULAINES JS limite la présence d'un délégué dans 2 cas :

« à la demande des clubs » : or, l'article 32 le prévoit déjà : *« Lorsque sur demande expresse d'un club, des arbitres supplémentaires/délégué(s) sont désignés, les frais de déplacement de ces derniers seront à la charge du club demandeur. »* Cette proposition est donc redondante avec le règlement existant.

« En cas de problème antérieur avec un club » : cette formule serait sujette à difficulté : chaque club voyant arriver un délégué demandera quel « problème antérieur » justifie cette présence. La présence d'un délégué ne peut se réduire à d'éventuels « problèmes antérieurs », pensons ne serait-ce qu'aux rencontres à enjeu pour une accession ou un maintien.

**La Commission émet donc un avis défavorable à cette proposition.**

**Sur l'alinéa 9 :** COULAINES JS souhaite indiquer que le délégué ne peut en aucun cas intervenir sur des faits de jeu. Or, les missions du délégué sont déclinées aux alinéas 4 à 8.

Et il n'apparaît pas utile de spécifier les compétences qui ne lui sont pas attribuées. En ce sens, il ne semble pas pertinent d'expliquer que le délégué n'est pas l'arbitre, ou qu'il n'est pas un arbitre assistant. Le règlement consigne les missions/habilitations, et non les incompétences.

Si un délégué outrepassé ses missions, et c'est probablement le sens du propos du porteur du vœu, un rapport peut être transmis à la Commission en charge des délégués.

**La Commission émet donc un avis défavorable à cette proposition.**

**Résultat du vote :**

Nombre de membres votant « Non » : 559

➤ « non » majoritaire à 61,95%

**Conclusion : invalidé.**

➤ **Vœu de COULAINES JS – M. BLONDEAU (Président)**

*U19 DH : Ne plus désigner d'arbitres assistants au détriment des autres catégories d'âge*

**Avis de la CR Règlements et Contentieux**

La Commission rappelle que le Statut Fédéral de l'Arbitrage précise en son article 5 que la désignation des arbitres relève, au niveau régional, des Commissions de l'Arbitrage.

L'arbitrage officiel des rencontres relève des commissions compétentes qui désignent en fonction des disponibilités/niveaux des arbitres.

## 18. Allocution de clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire par M. Gérard LOISON, Président

---

« Des débats ont eu lieu. Des textes ont été adoptés. Des informations utiles vous ont été communiquées.

Demain, à partir du 1er juillet, plus d'allusion à nos anciens territoires, c'est de la Ligue de Football des Pays de la Loire et d'elle seule dont il faudra parler.

Les féminines en avaient fait l'expérience au début de l'actuelle saison et cela ne s'est pas mal déroulé.

Il vous faut, désormais intégrer dans vos têtes et vos organisations cette réalité.

Vous allez vous mesurer collectivement sur un territoire différent, très élargi. Vous découvrirez de nouvelles installations, des interlocuteurs différents. C'est une chance.

Ce changement de dimension dans la pratique de notre sport est un pas important voulu par notre Fédération qui entend ainsi resserrer notre Elite, chez les jeunes et les séniors.

Aucun d'entre vous ne doit se sentir gêné dans cette perspective. Vous disposez tous d'un projet club et tout cela, vous avez dû l'anticiper.

Nous comptons sur votre expérience et sur votre sagesse pour entrer d'un pas décidé et serein dans cette nouvelle aventure.

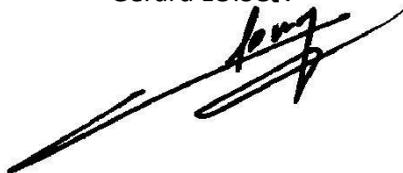
En juin et cela va venir vite maintenant, nous formulerons à l'intention de notre Equipe de France, des vœux de pleine réussite pour cette Coupe du Monde en Russie. »

## 19. Clôture de l'Assemblée

---

M. Jérôme Clément invite l'assistance à prendre le verre de l'amitié.

Le Président,  
Gérard LOISON



Le Secrétaire Général,  
Jacques BODIN

